

# Compte-rendu sommaire de la séance du conseil municipal du 13 décembre 2016

Affiché en exécution de l'article L121-17 du code des Communes

Conseillers en exercice : 15 - Conseillers présents : 15 - Conseillers votants : 15

**L'an deux mille seize le treize décembre**, le Conseil Municipal de la commune de LIMOGNE EN QUERCY (Lot) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Josiane HOEB-PÉLISSIE, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal** : 08 décembre 2016.

**Présents**: Mme HOEB-PÉLISSIE Josiane, Mme LACAM Martine, M.GAJDOWSKI Alain, M.HAMON Jean-Pierre, M.FESSOU Jean-Pierre, Mme CABROL Séverine, Mme FROMENT Aurélie, M.OLIE Erick, Mme GUIRAL-BRAS Arlette, M.ANDRIEU Francis, M.REY Loïc, M.FRAYSSE Florent, Mme LE BRIS Monique, Mme MASSABIE Solange, M.WILLANUEVA Maurice.

**Absents excusés** : néant **Absents non excusés** : Mme CABROL Séverine **Secrétaire de séance** : M.GAJDOWSKI Alain

**Modification temps de travail poste Adjoint Technique 2° classe au gîte** qui passe de 15h20mn à 25h hebdomadaire à compter du 01/03/2017.

**Modification temps de travail poste Adjoint Technique 2° classe à la maternelle et aux gîtes** : la partie gîtes baisse de 55 mn hebdomadaire. Le poste dans sa globalité passe de 34h30 à 33h35mn à compter du 01/01/2017.

**Modification temps de travail poste Adjoint Technique 2° classe à la cantine** qui passe à 17h30 à compter du 01/03/2017 afin de nommer un agent qui sera en charge de la cantine scolaire.

**Transfert du personnel technique du SIVOM** : création de deux postes au 1<sup>er</sup> janvier 2017 : un poste d'Adjoint Technique Principal de 2° classe et un poste d' Adjoint Technique de 1° Classe de 14 heures hebdomadaire chacun.

## **Modification du tableau des effectifs du personnel permanent**

**Instauration d'un Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel RIFSEEP** à compter du 01/01/2017 pour la catégorie A. Il est divisé en 2 parts : l'une obligatoire, fixée selon le niveau de responsabilité et d'expertise requis dans l'exercice des fonctions et selon la prise en compte l'expérience professionnelle (IFSE – Indemnité Fonction Sujétion Expertise), l'autre facultative, fixée selon l'engagement professionnel et la manière de servir (CIA – Complément Indemnitare Annuel). Les dispositions antérieures concernant le régime indemnitare de la catégorie C sont maintenues en attendant la parution des arrêtés réglementaires.

**Indemnités de fonction au Maire** : la loi du 08/11/2016 permet au maire d'une commune de moins de 1 000 habitants de demander à ne pas bénéficier du montant maximum de l'indemnité, soit 31%. Ce taux est fixé à 27,9% à compter du 01/01/2017.

**Convention avec le SDAIL** pour leur confier la maîtrise œuvre pour la rénovation des accotements du centre bourg, et plus particulièrement pour la requalification du trottoir aux abords de la poste et aménagement de sécurité. Coût de la prestation 2 812 €.

**Convention de service internet** avec le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Lot Les prestations auxquelles nous souscrivons sont la gestion d'une adresse Internet sécurisée, l'utilisation d'une plate-forme de dématérialisation des actes au contrôle de légalité et un certificat RGS pour signature électronique et dématérialisation des échanges avec la trésorerie.

**Convention maîtrise œuvre mise aux normes piscine** pour confier aux bureaux d'étude BREHAULT INGENIERIE et CEI la maîtrise d'œuvre de ce chantier. Les honoraires représentent 10 % du montant des travaux.

## **Décisions modificatives**

- ***Extension école maternelle*** Création d'une opération pour permettre à Monsieur Jean-Pierre ESTEVES, architecte DPLG de réaliser l'étude de faisabilité pour réfection des toilettes, mise en place d'un préau et si possible agrandissement des locaux de la maternelle. Coût de la prestation 1 872 € TTC.

- ***Intégration panneaux voirie*** ouverture de crédits pour un montant de 3 100,55 €.

## **Demandes subventions / plans financement**

**1) ) Mise aux normes piscine :** Les travaux consistent en la réfection de l'installation hydraulique en local technique, la réfection des réseaux sous dallage, la réfection du grand bassin, la remise en état du petit bassin, l'installation hydraulique spécifique pour la pataugeoire et le pédiluve (avec accès fauteuil roulant), l'électricité du local technique et de la pataugeoire refaits en totalité et un éclairage extérieur. Le coût estimatif maximal avec l'étude, les honoraires de maîtrise d'œuvre, le SPS et bureau de contrôle et la totalité des options s'élève à 758 302,42 € HT / 909 962,90 € TTC.

Les demandes de subventions suivantes vont être déposées :

Subvention DETR	30%	227 490 €
Subvention FSIPL		352 566 €
Subvention Région	5%	37 915 €
Participation CCPLL		100 000 €
Réserve parlementaire		10 000 €
Emprunt ou fonds propres		181 992 €

**2) Extension école maternelle :** Montant estimé des travaux : 300 000 € HT avec goudronnage cour, + honoraires de maîtrise d'œuvre estimés 30 000 € HT (10% du montant des travaux)

Soit un total de 330 000 € HT / 396 000 € TTC.

Les demandes de subventions suivantes vont être déposées :

Subvention DETR	40%	132 000 €
Subvention FSIPL		164 800 €
Subvention FAPEC		20 000 €
Emprunt ou fonds propres		79 200 €

## **Modifications tarifs divers services communaux**

**gîtes** la nuitée à 13,00 € à la Maison des Associations et 15,50 € à la résidence La Halle. La location de draps reste à 5 € et la location de serviette à 1 € dans les 2 gîtes.

**photocopies** Pour les associations dont le siège se trouve sur la commune de Limogne ou œuvrant pour Limogne, à savoir Causse Sud et Tinte âme art :

A4 noir et blanc	0,04 € (Quatre cents)
A4 couleur	0,20 € (Vingt cents)
A3 noir et blanc	0.08 € (Huit cents)
A3 couleur	0.40 € (Quarante cents)
Pour le public :	
A4 noir et blanc	0,20 € (Vingt cents)
A4 couleur	1,00 € (Un Euro)
A3 noir et blanc	0,40 € (Quarante cents)
A3 couleur	2,00 € (Deux Euros)

**site multimédia** 20 centimes d'euro par feuille A4, l'impression à l'encre noire  
40 centimes d'euro par feuille A4, l'impression couleur

Tarif inchangé pour la demi-heure d'utilisation ordinateur pour les résidents de la commune et (ou) abonnés à la bibliothèque : 50 centimes d'euro par ordinateur ainsi que la demi-heure d'utilisation pour les résidents temporaires (vacanciers, gens de passage) : 1 euro par ordinateur.

Le secrétariat sera exceptionnellement fermé les après-midis du 26/12/2016 au 02/01/2017 inclus.

La séance est levée à 22h.

Fait à Limogne en Quercy, le 15 décembre 2016

Le Maire, Josiane HOEB-PÉLISSIE,